



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

SEANCE DU 25 MARS 2015

*

* *

MAITRISE D'OUVRAGE, PROJETS D'INVESTISSEMENT ET GESTION DU PATRIMOINE

10 - SYSTEMES

10.1 - Marché n° M2015-006 à conclure avec la société INEO Systrans pour la fourniture de matériels pour le système d'aide à l'exploitation et l'information voyageurs et prestations d'installations associées - Autorisation de signer le marché

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq mars à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. CARNEIRO, DEL BORRELLO, GRASS, KELLER, LATTES, LAGLEIZE, TRAUTMANN, MME TRAVAIL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. AUJOLAT, BRIAND, CHOLLET, MME MARTI, MM. MOUDENC, RAYNAL.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents:

MM. AREVALO & LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM .BACOU & LERY.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etaient présents :

MME ROUCHON, M. SUAUD.

Tisséo-SMTC a besoin d'un marché de fournitures et de prestations d'installation concernant l'acquisition d'équipements supplémentaires pour satisfaire soit à l'accroissement du trafic voyageurs, soit à l'augmentation des moyens de production (acquisition de nouveaux bus, création de nouveaux points d'information (BIV), nouveau dépôt).

L'article 144-II-3° permet de passer un marché négocié sans mise en concurrence préalable, pour les marchés qui ne peuvent être confiés qu'à un opérateur économique déterminé pour des raisons techniques, artistiques ou tenant à la protection de droits d'exclusivité.

La Commission d'Appel d'Offres du 17 mars 2015 a décidé d'attribuer le marché à la société **INEO Systrans** pour un montant maximum de 800 000,00 H.T pour une période de 2 ans, reconductible une fois 2 ans, soit pour un montant total maximum de 1 600 000,00 euros H.T.

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à signer ledit marché et d'autoriser les dépenses correspondantes.

Comité Syndical

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

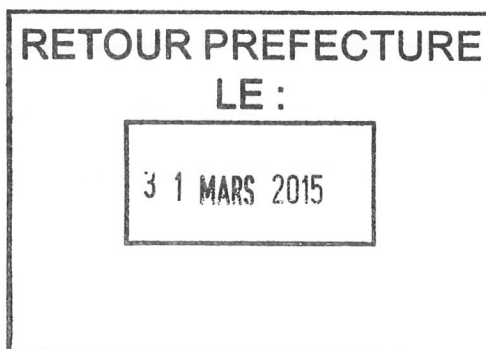
ARTICLE 1 : AUTORISE le Président à signer le marché n° M2015-006 avec la société **INEO Systrans** pour un montant de 800 000 Euros H.T. pour une période de deux ans, reconductible une fois deux ans, le cas échéant les avenants au marché n'entraînant pas d'augmentation du montant du marché.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit marché (hors transactions) y compris la résiliation.

ARTICLE 3 : DIT que les montants des marchés seront identiques pour chaque période de reconduction.

ARTICLE 4 : DIT que les dépenses sont inscrites au chapitre 11 du budget 2015 et suivants du SMTC.

ARTICLE 5 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Michel LATTES



**SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION
TOULOUSAIN
7, ESPLANADE COMPANS-CAFFARELLI - BP 11120
31 011 TOULOUSE CEDEX 6**

**Fourniture de matériels pour le système d'aide à l'exploitation et
l'information voyageurs et prestations d'installations associées**

Marché n° M2015- 006

Attribution du marché

1 CONTEXTE

Tisséo SMTC s'est doté d'un système d'aide à l'exploitation et à l'information des voyageurs (SAEIV) via un marché notifié en 2008 à la société INEO Systrans.

Ce marché initial intégrait l'ensemble des prestations de conception, développement, fournitures et installations pour l'ensemble du réseau exploité par Tisséo.

Un marché (M2011-030) pour la fourniture des matériels SAIV et les prestations d'installation associées a également été notifié à INEO Systrans en novembre 2011, marché de 2 ans renouvelé une fois pour 2 ans et arrivant à échéance en principe en novembre 2015 mais dont les montants maximums sont désormais atteints.

Ce marché vise à permettre l'acquisition d'équipements supplémentaires pour satisfaire soit à l'accroissement du trafic voyageurs, soit à l'augmentation des moyens de production (acquisition de nouveaux bus, création de nouveaux points d'information (BIV), nouveau dépôt). Cependant les besoins en équipements de ces 3 dernières années ont eu pour conséquence que le montant maximal du marché a été atteint pratiquement échéance.

Il s'avère donc nécessaire pour faire face aux exigences de fourniture d'équipements SAEIV des prochaines années, de confier à la société INEO Systrans un nouveau marché de fourniture et de prestations d'installation dès cette année 2015.

2 OBJET ET DECOMPOSITION DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet la fourniture de matériels du système d'aide à l'exploitation et à l'information voyageurs bus et tramway, et les prestations d'installations associées

Le marché est un marché à bon de commande passé en application de l'article 169 du Code des marchés publics.

3 ARGUMENTAIRE NON MISE EN CONCURRENCE

L'article 144-II al. 3 permet de recourir à la procédure négociée sans mise en concurrence préalable pour un marché ou un accord cadre qui ne peut être confié qu'à un opérateur économique déterminé pour des raisons techniques, artistiques ou tenant à la protection de droits d'exclusivité.

En l'espèce, la société INEO Systrans est la seule société en mesure de satisfaire le besoin de Tisséo pour la fourniture de matériels du système SAEIV actuellement utilisé pour des raisons tenant à la protection des droits d'exclusivité.

INEO Systrans est donc la seule en mesure de satisfaire le besoin de Tisséo-SMTC.

4 DELAIS DU MARCHÉ

Le marché est conclu pour une période initiale de 2 ans à compter de la notification du marché.

Le marché peut être reconduit pour 1 période unique de deux ans.

5 MONTANT DU MARCHÉ

Le montant des commandes pour la période initiale du marché (2 ans fermes) est défini(e) comme suit :

Seuil maximum H.T.	800 000,00	Euros
--------------------	------------	-------

Les montants seront identiques pour la période unique de reconduction, soit pour un montant total maximum de 1 600 000,00 euros H.T.

A titre indicatif, l'estimation du marché sur 2 ans est de 500 000 €, le montant moyen des commandes annuelles sur les 4 dernières années étant d'environ 270 000 €/an.

A noter une évolution des prix unitaires en comparaison du marché de 2011, se situant majoritairement dans une fourchette de +5% à + 7%.

Certains matériels ont cependant connu de fortes évolutions de leur prix notamment du fait de changements significatifs des composants utilisés en vue de leur fiabilisation (retour d'expérience). Ce point concerne plus particulièrement les pupitres embarqués bus (+28%) et les bandeaux lumineux bus (+60%).

Une séance de négociation tenue le 26/02/2015 a permis de revoir ces évolutions de prix à la baisse : -3% pour les pupitres, -10% sur les bandeaux.

Cette négociation a également permis de confirmer les configurations des matériels du parc Tisséo (consolidation des références) pour une gestion optimisée du parc.

A noter que les prix d'installation ont quasiment été maintenus en comparaison du marché de 2011.

6 DECISION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

La Commission d'Appel d'Offres décide d'attribuer le marché à la société INEO Systrans pour un montant maximum de 800 000,00 Euros H.T. pour une période initiale de 2 ans et pour un montant maximum de 800 000,00 Euros H.T. pour la période suivante de 2 ans, soit pour un montant total maximum de 1 600 000,00 euros H.T.



**SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION
TOULOUSAIN
7, ESPLANADE COMPANS-CAFFARELLI - BP 11120
31 011 TOULOUSE CEDEX 6**

**Fourniture de matériels pour le système d'aide à l'exploitation et
l'information voyageurs et prestations d'installations associées**

Marché n° M2015- 006

Attribution du marché

1 CONTEXTE

Tisséo SMTC s'est doté d'un système d'aide à l'exploitation et à l'information des voyageurs (SAEIV) via un marché notifié en 2008 à la société INEO Systrans.

Ce marché initial intégrait l'ensemble des prestations de conception, développement, fournitures et installations pour l'ensemble du réseau exploité par Tisséo.

Un marché (M2011-030) pour la fourniture des matériels SAEIV et les prestations d'installation associées a également été notifié à INEO Systrans en novembre 2011, marché de 2 ans renouvelé une fois pour 2 ans et arrivant à échéance en principe en novembre 2015 mais dont les montants maximums sont désormais atteints.

Ce marché vise à permettre l'acquisition d'équipements supplémentaires pour satisfaire soit à l'accroissement du trafic voyageurs, soit à l'augmentation des moyens de production (acquisition de nouveaux bus, création de nouveaux points d'information (BIV), nouveau dépôt). Cependant les besoins en équipements de ces 3 dernières années ont eu pour conséquence que le montant maximal du marché a été atteint pratiquement à l'échéance.

Il s'avère donc nécessaire pour faire face aux exigences de fourniture d'équipements SAEIV des prochaines années, de confier à la société INEO Systrans un nouveau marché de fourniture et de prestations d'installation dès cette année 2015.

2 OBJET ET DECOMPOSITION DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet la fourniture de matériels du système d'aide à l'exploitation et à l'information voyageurs bus et tramway, et les prestations d'installations associées

Le marché est un marché à bon de commande passé en application de l'article 169 du Code des marchés publics.

3 ARGUMENTAIRE NON MISE EN CONCURRENCE

L'article 144-II al. 3 permet de recourir à la procédure négociée sans mise en concurrence préalable pour un marché ou un accord cadre qui ne peut être confié qu'à un opérateur économique déterminé pour des raisons techniques, artistiques ou tenant à la protection de droits d'exclusivité.

En l'espèce, la société INEO Systrans est la seule société en mesure de satisfaire le besoin de Tisséo pour la fourniture de matériels du système SAEIV actuellement utilisé pour des raisons tenant à la protection des droits d'exclusivité.

INEO Systrans est donc la seule en mesure de satisfaire le besoin de Tisséo-SMTC.

4 DELAIS DU MARCHÉ

Le marché est conclu pour une période initiale de 2 ans à compter de la notification du marché.

Le marché peut être reconduit pour 1 période unique de deux ans.

5 MONTANT DU MARCHÉ

Le montant des commandes pour la période initiale du marché (2 ans fermes) est défini(e) comme suit :

Seuil maximum H.T.	800 000,00	Euros
--------------------	------------	-------

Les montants seront identiques pour la période unique de reconduction, soit pour un montant total maximum de 1 600 000,00 euros H.T.

A titre indicatif, l'estimation du marché sur 2 ans est de 500 000 €, le montant moyen des commandes annuelles sur les 4 dernières années étant d'environ 270 000 €/an.

A noter une évolution des prix unitaires en comparaison du marché de 2011, se situant majoritairement dans une fourchette de +5% à +7%.

Certains matériels ont cependant connu de fortes évolutions de leur prix notamment du fait de changements significatifs des composants utilisés en vue de leur fiabilisation (retour d'expérience). Ce point concerne plus particulièrement les pupitres embarqués bus (+28%) et les bandeaux lumineux bus (+60%).

Une séance de négociation tenue le 26/02/2015 a permis de revoir ces évolutions de prix à la baisse : -3% pour les pupitres, -10% sur les bandeaux.

Cette négociation a également permis de confirmer les configurations des matériels du parc Tisséo (consolidation des références) pour une gestion optimisée du parc.

A noter que les prix d'installation ont quasiment été maintenus en comparaison du marché de 2011.

6 DECISION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

La Commission d'Appel d'Offres décide d'attribuer le marché à la société INEO Systrans pour un montant maximum de 800 000,00 Euros H.T. pour une période initiale de 2 ans et pour un montant maximum de 800 000,00 Euros H.T. pour la période suivante de 2 ans, soit pour un montant total maximum de 1 600 000,00 euros H.T.